

Axe 3 – Citoyenneté et nouvelles technologies

Fiche action n°1 : Associer la population aux politiques de sécurité publique



Description de l'action :

Gagner en efficacité dans la gestion des incivilités du quotidien en répondant plus directement et plus efficacement aux attentes des habitants.

Constat : Une croissance très significative des comportements affectant la tranquillité publique est à relever dans l'Ain, avec une hausse moyenne des faits de 70 % depuis 2013. Ces actes alimentent un sentiment général d'insécurité dans les territoires.

Objectif : Améliorer la détection et le traitement des actes portant atteinte à la sécurité et à la qualité de vie des populations en associant les citoyens aux politiques de sécurité publique.

Champs concernés par l'action

Acteurs : Maires, présidents d'intercommunalités, GGD01, DDSP01.

Partenaires : Association des bailleurs sociaux, associations ou collectifs de locataires, fédération des centres sociaux 01, coordonnateurs CLSPD/CISPD, associations, population, les chambres consulaires.

Publics concernés : Habitants du département.



Mise en œuvre :

- Intensifier et stimuler la participation des citoyens à la politique de sécurité publique en développant dans le département :

- la consultation des citoyens, afin d'améliorer les services proposés par les collectivités ;
- les comités « vie nocturne », à l'instar de l'expérience conduite à Bourg-en-Bresse, qui ont pour but d'initier de nouvelles actions pour réduire les troubles à la tranquillité nocturne et en évaluer leurs impacts ;
- les conseils citoyens : présents dans les quartiers prioritaires de la ville, notamment à Oyonnax, ces conseils visent à conforter les dynamiques citoyennes. L'idée principale consiste à associer davantage les citoyens aux questions de sécurité ;
- la médiation sociale : des médiateurs sont mis en place notamment à Oyonnax, à Bourg-en-Bresse, au sein des quartiers prioritaires de la ville. Ces médiations se déploient à proximité des logements sociaux, dans les quartiers politiques de la ville quand ils existent, voire dans les espaces publics et dans les transports publics de voyageurs.

- Systématiser les dispositifs de gestion urbaine et sociale de proximité dans tous les projets d'aménagement de l'espace public :

- Intensifier le recours aux référents de sûreté : les forces de l'ordre ont développé au fil du temps une offre de sécurité complète aux entreprises, aux exploitations agricoles, aux collectivités territoriales, voire aux particuliers. Ces publics peuvent, par le biais de conférences de sensibilisation mais également de consultations, de diagnostics et d'audits de sûreté, être sensibilisés et accompagnés dans leurs projets et difficultés. Les référents sûreté accompagnent par exemple les maires dans leurs projets de vidéoprotection.



Les financements susceptibles d'être sollicités

FIPD, associations, collectivités territoriales et intercommunalités.



Indicateurs de pilotage

Indicateurs de suivi des dispositifs de participation citoyenne ; nombre de médiateurs déployés dans les commerces du département, etc...

Limites identifiées

- Manque d'acteurs associatifs, sociaux ou d'interlocuteurs sur le territoire en capacité d'assurer les missions de médiation, et plus généralement, de « corps intermédiaires » participant à la régulation des tensions, à la prévention et à la gestion des conflits.



Exemple(s), actions

L'observatoire de la tranquillité publique à Oyonnax permet aux habitants de proposer des pistes de réflexion et donner leur avis sur les questions relatives à la tranquillité publique.



Fiches de la boîte à outil n°24,25,30,12